

**Pour les Bonnes Pratiques Agricoles
Avec le concours de METEO France**

Message du 8 juillet 2019

Arrêté sécheresse du 8 juillet 2019 (Les mesures ci-dessous sont effectives immédiatement)

Un nouvel arrêté sécheresse vient d'être signé. La situation hydrologique, les prévisions météorologiques ainsi que le niveau des barrages sur les cours d'eau réalimentés ont amené Madame la Préfète aux conclusions suivantes :

Le bassin de la **Sioule** est placé en **alerte renforcée** :

- L'irrigation (toutes cultures) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **soumise à un tour d'eau**. Les détails de l'organisation de ce tour d'eau ont été communiqués aux irrigants par un bulletin spécial.
- Les prélèvements à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau restent **autorisés**.

Les bassins de la **Besbre** et du **Sichon** sont placés en **alerte renforcée** :

- L'irrigation (toutes cultures sauf pour les cultures maraîchères, légumières, florales et pépinières) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite de 8h00 à 20h00**.
- L'irrigation des cultures maraîchères, légumières, florales et pépinières à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite de 11h00 à 19h00**.
- Les prélèvements à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau restent **autorisés**.

Les bassins de la **Oeil et l'Aumance**, de la **Bouble**, de **l'Andelot** et du **Cher (en totalité)** sont placés en **crise** :

- L'irrigation (toutes cultures) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite 24h sur 24h**.
- L'irrigation (toutes cultures) à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau est **interdite de 11h00 à 19h00**.

Les bassins de **l'Allier** et de la **Loire** restent placés en **vigilance renforcée** ce qui entraîne uniquement des restrictions pour les usages non économiques (jardins, espaces verts, lavage des véhicules, ...). Les barrages de Naussac et de Villerest restent à un niveau de remplissage confortable ce qui permet de maintenir les débits à un niveau acceptable.

La situation est tendue sur l'intégralité du département, y compris sur les secteurs « seulement » placés en vigilance renforcée. Plus que jamais, il convient d'adopter une attitude responsable : pas d'arrosage des routes, éviter dans la mesure du possible l'irrigation en pleine chaleur et en cas de vent. Il en va de la crédibilité de la profession.